



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Coaticook, le 15 février 2023

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 15 février 2023, en respect des mesures sanitaires en vigueur.

Sont présents :

Bernard Marion	Préfet	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Johnny Pizar	maire	Barnston-Ouest (M)
Simon Madore	maire	Coaticook (V)
Jean-Pierre Charuest	maire	Compton (M)
Françoise Bouchard	maire	Dixville (M)
Benoît Lavoie	maire	East Hereford (M)
Michel-Henri Goyette	maire	Martinville (M)
Steve Lanciaux	maire	Saint-Herménégilde (M)
Benoît Roy	maire	Saint-Malo
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)
Lyssa Paquette	conseillère	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Pamela B Steen	maire	Stanstead-Est (M)
Nathalie Dupuis	maire	Waterville (V)

Aucune absence.

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

3.0 ORDRE DU JOUR

4.0 PROCÈS-VERBAUX

4.1 APPROBATIONS

4.1.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2023

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES RENCONTRES

4.2.1 Entrée en vigueur du règlement 6-25.8 modifiant le SADD — Projet d'agrandissement à Saint-Malo

4.2.2 Potentiel éolien sur le territoire

4.2.2.1 Suivis

4.2.2.2 Intérêt de la MRC pour un partenariat

4.2.2.3 Entente de confidentialité

5.0 COMMUNICATIONS ET ADMINISTRATION

5.1 COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DE LA MRC

5.1.1 Procès-verbal de la session ordinaire du 8 février 2023

5.1.2 Appui à la Municipalité de Compton — demande de prolongation du programme de la taxe d'essence et de la contribution du Québec (TECQ)



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 5.1.3 Appui à la Municipalité de Saint-Gervais (MRC de Bellechasse) — Demande de bonification des programmes gouvernementaux
- 5.1.4 Appui à l'association forestière du Sud du Québec — Augmentation du financement de l'Aide à la culture forestière versée aux Associations forestières régionales du Québec
- 5.1.5 MRC d'Antoine-Labelle, MRC de Bellechasse, MRC de Brome-Missisquoi, MRC du Granit et MRC de Vaudreuil-Soulanges — Demande au gouvernement du Québec de revoir le cadre législatif afin de permettre de tenir des séances virtuelles dans certains cas
- 5.1.6 Appui à la Ville de Saint-Basile-le-Grand, MRC Abitibi et MRC Vaudreuil-Soulanges — Demande au gouvernement du Québec de dévoiler les données sur les prélèvements de l'eau souterraine
- 5.2 ÉQUIPE DE LA MRC — DOSSIERS EN COURS

6.0 TRÉSORERIE

- 6.1 PAIEMENT DES COMPTES
 - 6.1.1 Comptes payés
 - 6.1.2 Comptes à payer
- 6.2 DIRECTION GÉNÉRALE — RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES
 - 6.2.1 Rapport au 31 janvier 2023
- 6.3 SUIVIS FINANCIERS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
 - 6.3.1 Contribution financière 2023 — Corporation touristique régionale de Coaticook
 - 6.3.2 Contribution financière 2023 — Alliance bioalimentaire et forestière de la région de Coaticook (Saveurs des Cantons)
 - 6.3.3 New Hampshire Charitable Foundation — Forêt Hereford

7.0 AMÉNAGEMENT — ENVIRONNEMENT – OCCUPATION DU TERRITOIRE

- 7.1 OCCUPATION DU TERRITOIRE
 - 7.1.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional de l'Occupation du territoire (COT) du 1^{er} février 2023
 - 7.1.2 PIRRL – Routes prioritaires
 - 7.1.3 Bilan 2022 — Nouvelles constructions en vertu de l'article 59 de la LPTAA
- 7.2 MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT
 - 7.2.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional Milieux naturel et environnement (CMNE) du 1^{er} février 2023
 - 7.2.2 Écocentres — Plans et devis
- 7.3 DOSSIERS AGRICOLES ET PDZA

8.0 DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

- 8.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional du Développement des communautés (CDC) du 1^{er} février 2023



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 8.2 Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier — Demande additionnelle
- 8.3 Camp Kionata — Suivis budgétaires
- 8.4 Demande d'aide financière — Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS)
- 8.5 Politique d'égalité, d'équité, de diversité et d'inclusion
- 8.6 Comité jeunesse – Rôle aviseur
- 8.7 Demande express du Fonds Neil et Louise Tillotson

9.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 9.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional de Développement économique du 7 février 2023

10.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

11.0 GREFFE

- 11.1 AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS
- 11.2 GESTION CONTRACTUELLE
 - 11.2.1 Acte de cession — Vente pour taxes de 2021 — Lot 5 416 279 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Stanstead en la Municipalité de Stanstead-Est — Autorisation à signature
- 11.3 CORRESPONDANCE
 - 11.3.1 Extrait du « Registre de Correspondance »

12.0 REPRÉSENTATIONS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

- 12.1 Préfet
- 12.2 Délégations et porteurs de dossier

13.0 ORGANISMES ET PARTENAIRES

- 13.1 Salle d'urgence

14.0 AFFAIRES DIVERSES

15.0 RETOUR SUR LA SÉANCE

16.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

1.0 OUVERTURE

La présente séance est tenue en présentiel, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*. Le public y est admis, en respect des mesures sanitaires en vigueur, et ce, conformément à l'avis public publié par la MRC le 24 février 2022, à cet effet.

Madame Catherine Madore, agente de communication marketing et Messieurs Dominick Faucher, directeur général et greffier-trésorier ainsi que Kevin Roy, directeur des finances sont présents. Madame Nancy Bilodeau, directrice générale adjointe et greffière, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la séance du Conseil de la MRC est ouverte à 19 h 30 par le préfet, Monsieur Bernard Marion, qui préside la rencontre.

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Bien que le public soit de nouveau admis aux séances du conseil, les citoyens peuvent également continuer de transmettre leurs questions par écrit à la greffière avant toute séance du conseil, conformément aux dispositions de l'arrêté n° 2020-029 du 26 avril 2020, qui fixe certaines exigences visant à assurer la transparence des séances qui, en vertu de la loi, doivent être publiques ou permettre par d'autres moyens aux citoyens d'y accéder et d'y participer.

Aucune question n'a été reçue avant la présente séance et personne ne souhaite s'adresser aux membres du Conseil de la MRC de Coaticook.

CM2023-02-38

3.0 ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente séance ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

4.0 PROCÈS-VERBAUX

4.1 APPROBATIONS

CM2023-02-39

4.1.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2023

ATTENDU l'article 201 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) à l'égard de l'approbation de tout procès-verbal ;

ATTENDU que les membres ont reçu préalablement copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2023 du conseil de la MRC de Coaticook et n'en requièrent pas lecture ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Steve Lanciaux
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2023 comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES RENCONTRES

4.2.1 ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 6-25.8 MODIFIANT LE SADD — PROJET D'AGRANDISSEMENT À SAINT-MALO

Information est donnée à l'effet que la ministre des Affaires municipales a approuvé le règlement 6-25.8 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC afin d'agrandir une aire d'affectation « Industrielle et commerciale » à même l'aire d'affectation « Agricole » dans la zone agricole permanente du territoire de Saint-Malo, dans le cadre du projet d'agrandissement de JM Champeau. Le règlement est en vigueur depuis le 1^{er} février 2023.

4.2.2 POTENTIEL ÉOLIEN SUR LE TERRITOIRE

4.2.2.1 SUIVIS

La direction générale fait un bref retour dans le dossier du potentiel éolien sur le territoire de la MRC.

CM2023-02-40

4.2.2.2 INTÉRÊT DE LA MRC POUR UN PARTENARIAT

ATTENDU l'augmentation importante de la consommation d'énergie de l'ensemble de la population québécoise par l'accroissement des technologies, le développement économique, ainsi que l'électrification des transports ;

ATTENDU la volonté gouvernementale annoncée d'accroître la production énergétique de source renouvelable, dont notamment l'énergie éolienne, sur le territoire québécois de plus de 7000 MW d'ici 2029 et de placer la filière éolienne au cœur de la relance économique du Québec ;

ATTENDU que selon le mémoire de la FQM déposé en 2022, « pour assurer le développement de la filière énergétique au Québec, le gouvernement doit rendre obligatoire la participation du milieu local dans l'ensemble des projets d'énergie renouvelable » ;

ATTENDU qu'une MRC peut participer à des projets de production d'énergie à partir d'une source renouvelable conformément aux articles 111 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1) ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2023-02-18, la MRC a retenu les services de par la FQM visant à mettre en place l'environnement nécessaire pour assurer le succès d'une possible participation du milieu local au sein des projets de production d'énergie à partir d'une source renouvelable découlant de l'appel d'offres qui devrait être lancé sous peu par Hydro-Québec ou de tout autre mode d'acquisition utilisé par Hydro-Québec ;

ATTENDU que la participation de la MRC à l'essor de l'énergie éolienne pourrait créer un outil de développement local collectif ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la structure des appels d'offres établie par le gouvernement exige la création de partenariats entre les promoteurs privés et le milieu communautaire d'accueil des projets pour la gouvernance des projets soumis ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Pamela B. Steen

IL EST RÉSOLU de confier le mandat à la direction générale de débiter un processus d'évaluation de l'acceptabilité dans notre milieu et des considérations de gouvernance afin de mettre en place l'environnement nécessaire pour assurer le succès d'une possible participation de la MRC de Coaticook à un possible partenariat lors de l'appel d'offres qui devrait être lancé sous peu par Hydro-Québec.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2023-02-41

4.2.2.3 ENTENTE DE CONFIDENTIALITÉ

ATTENDU qu'Hydro-Québec devrait lancer sous peu un appel d'offres ou autre mode d'acquisition pour des projets de production d'énergie à partir d'une source renouvelable ;

ATTENDU qu'une MRC peut participer à des projets de production d'énergie à partir d'une source renouvelable conformément aux articles 111 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1) ;

ATTENDU qu'il appert opportun de signer une entente de confidentialité avec un éventuel partenaire, puisque des données sensibles devront être échangées et que la confidentialité n'est pas explicitement protégée par la loi ;

ATTENDU qu'une telle entente devra définir à qui elle s'applique, l'objet de la protection ainsi que la durée et la portée géographique de l'entente ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'il est également souhaitable de prévoir si les renseignements devront être partagés avec des représentants dans le cours des affaires et s'il faut limiter l'usage — en plus de la divulgation — de l'information visée ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Lavoie

IL EST RÉSOLU d'autoriser la direction générale à signer au nom de la MRC une entente de confidentialité, telle que décrit aux présentes, avec tout éventuel partenaire, au besoin, dans le cadre de l'étude du potentiel éolien sur le territoire de la MRC.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

5.0 COMMUNICATIONS ET ADMINISTRATIONS

5.1 COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DE LA MRC

5.1.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 FÉVRIER 2023

La greffière dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du Comité administratif (CA) de la MRC de Coaticook du 8 février 2023.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2023-02-42

**5.1.2 APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE COMPTON —
DEMANDE DE PROLONGATION DU PROGRAMME DE
LA TAXE D'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU
QUÉBEC (TECQ)**

ATTENDU que la Municipalité de Compton sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches afin de demander une prolongation de la période de réalisation des travaux du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, tel qu'accordé dans le cadre de la programmation 2014-2018 du même programme ;

ATTENDU le Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

ATTENDU que les municipalités doivent respecter les modalités de ce guide pour recevoir les contributions gouvernementales qui lui ont été confirmées par la ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation ;

ATTENDU que ce guide mentionne que, dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023, les travaux doivent être complétés au 31 décembre 2023 ;

ATTENDU que l'actuelle pénurie de main-d'œuvre a engendré le report de nombreux chantiers dans toutes les régions du Québec ;

ATTENDU que les modalités du programme de la TECQ 2014-2018 ont été révisées afin d'accorder une année supplémentaire aux municipalités pour compléter les travaux prévus à leur programmation de travaux, soit jusqu'au 31 décembre 2019 ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité administratif (CA) de la MRC, lors de sa rencontre du 8 février 2022 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la Municipalité de Compton dans ses démarches afin de demander une prolongation de la période de réalisation des travaux du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, tel qu'accordé dans le cadre de la programmation 2014-2018 du même programme ;
- ▶ de solliciter l'appui de l'ensemble des MRC du Québec ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à la députation régionale pour appui, ainsi qu'à la requérante.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2023-02-43

5.1.3 APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS (MRC DE BELLECHASSE) — DEMANDE DE BONIFICATION DES PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Gervais sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec et tous les ministères ayant un lien avec les municipalités afin que les différents programmes de subventions et d'aide aux municipalités soient bonifiés afin d'atténuer les impacts de l'inflation et de la hausse des taux d'intérêt dans le but de soutenir les investissements nécessaires au développement et au rayonnement de nos communautés ;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Gervais, comme toutes les municipalités du Québec, favorise la poursuite du développement économique et l'aménagement de son territoire ;

ATTENDU que le service au citoyen et le développement sont au cœur des préoccupations d'une municipalité ;

ATTENDU que le contexte pandémique a occasionné des reports dans de nombreux projets ;

ATTENDU que l'inflation causée par la pandémie a fait exploser les coûts pour les infrastructures, les rénovations et les constructions des bâtiments municipaux ;

ATTENDU que la pénurie de main-d'œuvre et le manque de disponibilité de certains matériaux forcent certains entrepreneurs à réduire leur offre de service ou à refuser certains contrats ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que les hausses de coûts et les retards peuvent compromettre la réalisation de nombreux chantiers municipaux nécessaires pour assurer des services de qualité aux citoyens ;

ATTENDU qu'il est important de maintenir des services de proximité de qualité pour assurer la sécurité et le bien-être des citoyens ainsi que la vitalité de leur milieu de vie ;

ATTENDU que toute municipalité doit tenir compte de la capacité de payer de ses contribuables dans l'élaboration du développement ou dans la poursuite de certains projets ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité administratif (CA) de la MRC, lors de sa rencontre du 8 février 2022 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Pamela B. Steen
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la Municipalité de Saint-Gervais dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec et tous les ministères ayant un lien avec les municipalités afin que les différents programmes de subventions et d'aide aux municipalités soient bonifiés afin d'atténuer les impacts de l'inflation et de la hausse des taux d'intérêt dans le but de soutenir les investissements nécessaires au développement et au rayonnement de nos communautés ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la ministre des Affaires municipales, au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, au ministre de l'Éducation, au ministre des Transports, à la ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air ainsi qu'à la ministre de la Famille ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à la députation régionale pour appui, ainsi qu'à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2023-02-44

5.1.4 APPUI À L'ASSOCIATION FORESTIÈRE DU SUD DU QUÉBEC — AUGMENTATION DU FINANCEMENT DE L'AIDE À LA CULTURE FORESTIÈRE VERSÉE AUX ASSOCIATIONS FORESTIÈRES RÉGIONALES DU QUÉBEC

ATTENDU que l'Association forestière du sud du Québec sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches pour une augmentation du financement de l'Aide à la culture forestière versée aux Associations forestières régionales du Québec, dans le but d'assurer une stabilité de leurs équipes, un environnement de travail en adéquation avec leurs besoins et ainsi valoriser davantage leur expertise en vulgarisation à travers leurs animations et leurs outils d'informations ;

ATTENDU que les Associations forestières régionales du Québec sont des partenaires incontournables dans le développement d'une meilleure culture forestière au Québec ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook reconnaît l'importance des actions de chaque association forestière, qui, chacune dans leurs régions respectives, œuvre auprès des jeunes et du grand public pour faire connaître les bienfaits d'une gestion durable des ressources du milieu forestier et pour faire découvrir les métiers, professions et opportunités d'emploi ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook est fière de collaborer et de soutenir l'Association forestière du sud du Québec car :

- leurs diverses activités permettent de faire connaître le milieu forestier au grand public ainsi qu'aux jeunes ;
- leur expertise en matière d'organisation, d'animation, et de vulgarisation est reconnue ;
- leurs résultats en termes de quantité de personnes rencontrées sont tangibles et remarquables ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité administratif (CA) de la MRC, lors de sa rencontre du 8 février 2022 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer l'Association forestière du sud du Québec dans ses démarches pour une augmentation du financement de l'Aide à la culture forestière versée aux Associations forestières régionales du



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Québec et que celui-ci soit récurrent, dans le but d'assurer une stabilité de leurs équipes, un environnement de travail en adéquation avec leurs besoins et ainsi valoriser davantage leur expertise en vulgarisation à travers leurs animations et leurs outils d'informations ;

- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la ministre des Ressources naturelles et des Forêts ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à la députation régionale pour appui, ainsi qu'à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2023-02-45

5.1.5 MRC D'ANTOINE-LABELLE, MRC DE BELLECHASSE, MRC DE BROME-MISSISQUOI, MRC DU GRANIT ET MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES — DEMANDES AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE REVOIR LE CADRE LÉGISLATIF AFIN DE PERMETTRE DE TENIR DES SÉANCES VIRTUELLES DANS CERTAINS CAS

ATTENDU que les MRC d'Antoine-Labelle, MRC de Bellechasse, MRC de Brome-Missisquoi, MRC du Granit et MRC de Vaudreuil-Soulanges sollicitent l'appui de la MRC de Coaticook dans leurs démarches auprès du gouvernement du Québec afin que celui-ci procède à une révision du cadre législatif applicable aux municipalités et aux autres organismes municipaux, afin de leur permettre, dans certains cas de force majeure, de tenir des séances virtuelles de leur conseil et de leurs comités ;

ATTENDU qu'en raison de la pandémie de la COVID-19, les organismes municipaux ont dû adapter leurs méthodes de travail ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que certains conseils et organismes municipaux du Québec ont fait l'expérience du mode virtuel pour leurs séances publiques de conseil et pour leurs comités de travail ;

ATTENDU que dans certains cas de force majeure (ex. : pandémie, épidémie, intempéries sévères, etc.), il pourrait être opportun de permettre la possibilité de tenir les séances du conseil et des autres comités encadrés par la loi, de manière virtuelle ;

ATTENDU la possibilité, pour le gouvernement du Québec, de modifier le cadre législatif applicable aux municipalités et aux autres organismes municipaux, afin d'encadrer le mode de tenue de séances virtuelles ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook aux termes de la résolution CM2021-08-165 avait interpellé le gouvernement du Québec afin que celui-ci prenne les mesures nécessaires visant à modifier le *Code municipal*, la *Loi sur les cités et villes* et les diverses lois municipales d'une manière à donner le **pouvoir** aux municipalités **qui le souhaitent**, de déterminer, par règlement ou par résolution :

- les modalités de participation à distance des élu(e)s aux conseils et aux comités des municipalités locales et des municipalités régionales de comté (MRC) ;
- les modalités d'enregistrement et de diffusion des séances du conseil ;

ATTENDU que la ministre des Affaires municipales n'a pas donné suite à la demande adressée par la MRC ;

ATTENDU que bien que la participation à distance des élu(e)s aux conseils et comités municipaux favorise notamment la participation d'élu(e)s en limitant les déplacements, l'économie de temps, la sécurité par mauvais temps et la protection de l'environnement par la réduction des GES, il est également important que tous puissent participer aux débats et soient partie prenante de décisions ;

ATTENDU que les séances ordinaires et extraordinaires du conseil des municipalités sont des assemblées publiques auxquelles peut assister toute personne ;

ATTENDU que le Comité administratif de la MRC a manifesté le souhait, lors de sa rencontre du 8 février 2022, que les membres du Conseil de la MRC se prononcent sur la question ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer les MRC d'Antoine-Labelle, MRC de Bellechasse, MRC de Brome-Missisquoi, MRC du Granit et MRC de Vaudreuil-Soulanges dans leurs démarches auprès du gouvernement du Québec afin que celui-ci procède à une révision du cadre législatif applicable aux municipalités et aux autres organismes municipaux, afin de leur permettre, dans certains cas de force majeure, de tenir des séances virtuelles de leur conseil et de leurs comités ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à la députation régionale pour appui ainsi qu'aux requérantes.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2023-02-46

5.1.6 APPUI À LA VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, MRC ABITIBI ET MRC VAUDREUIL-SOULANGES — DEMANDES AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE DÉVOILER LES DONNÉES SUR LES PRÉLÈVEMENTS DE L'EAU SOUTERRAINE

ATTENDU que la Ville de Saint-Basile-le-Grand, la MRC d'Abitibi et la MRC de Vaudreuil-Soulanges sollicitent l'appui de la MRC de Coaticook dans leurs démarches auprès du gouvernement du Québec afin que celui-ci priorise une gestion durable et transparente de l'eau en modifiant le cadre juridique de manière à conférer explicitement un caractère public aux données relatives à tous les prélèvements d'eau déclarés au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs ;

ATTENDU que les données relatives aux prélèvements d'eau au Québec sont actuellement maintenues secrètes ;

ATTENDU que l'eau est une ressource vulnérable et épuisable, selon la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés ;

ATTENDU que la gestion durable de l'eau au Québec repose sur une approche intégrée et participative qui ne peut être mise en œuvre de manière efficace sans l'accès du public et des municipalités à l'ensemble des informations relatives aux prélèvements d'eau ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que sans une gestion durable de la ressource hydrique, l'avenir de cette ressource est menacé ;

ATTENDU que les MRC et les municipalités locales ont besoin des données relatives aux volumes d'eau prélevés au Québec afin d'assurer une gestion durable de l'eau et une planification cohérente du territoire qui tiennent compte des effets cumulatifs réels de ces prélèvements ;

ATTENDU la motion adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 1^{er} juin 2022 reconnaissant qu'« une modification législative doit être considérée » et qu'il est demandé « au gouvernement d'évaluer la possibilité de modifier le cadre juridique afin que les quantités d'eau prélevées aient un caractère public » ;

ATTENDU le dépôt du projet de loi n° 42 visant principalement à s'assurer de la révision des redevances exigibles pour l'utilisation de l'eau ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité administratif (CA) de la MRC, lors de sa rencontre du 8 février 2022 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par la conseillère régionale Pamela B. Steen

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la Ville de Saint-Basile-le-Grand, la MRC d'Abitibi et la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans leurs démarches auprès du gouvernement du Québec afin que celui-ci priorise une gestion durable et transparente de l'eau en modifiant le cadre juridique de manière à conférer explicitement un caractère public aux données relatives à tous les prélèvements d'eau déclarés au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à la députation régionale pour appui ainsi qu'aux requérantes.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

5.2 ÉQUIPE DE LA MRC — DOSSIERS EN COURS

L'agente de communication marketing décrit brièvement les principaux dossiers en cours pour l'équipe de la MRC et présente l'infolettre à cet effet. De plus, elle présente aux élus, la bande-annonce du long métrage du cinéaste sherbrookois Anh Minh Truong « Des hommes, la nuit », entièrement tourné en Estrie et qui sera présenté en première mondiale lors de la soirée d'ouverture de la 10^e édition du Festival Cinéma du monde de Sherbrooke (FCMS) et ultérieurement sur UNIS TV.

6.0 TRÉSORERIE

6.1 PAIEMENT DES COMPTES

6.1.1 COMPTES PAYÉS

La directrice générale adjointe dépose la liste des comptes d'un montant total de 578 486,76 \$ payés au 15 février 2023, conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

CM2023-02-47

6.1.2 COMPTES À PAYER

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 290 735,87 \$ comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 290 735,87 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

6.2 DIRECTION GÉNÉRALE — RAPPORT SUR LA DÉCLARATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES

6.2.1 RAPPORT DU 31 JANVIER 2023

Le directeur des finances dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2023, pour le mois de janvier 2023, comme ici au long reproduit.

6.3 SUIVIS FINANCIERS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

6.3.1 CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2023 — CORPORATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DE COATICOOK

ATTENDU que le soutien financier à la Corporation touristique est prévu au budget 2023 ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter de renouveler le soutien financier à la Corporation touristique pour la promotion touristique, tel que prévu lors de l'élaboration du budget 2023 au coût de 50 000 \$;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net de 50 000 \$ à cet effet dans la Partie I, département « *Développement économique* », au sein de la catégorie de fonctions « *Amén. urb. et dév. — Tourisme, Promotion touristique* », poste budgétaire 02 62200 970, à cet effet ;
- ▶ de requérir de la trésorerie, le versement à cet effet.

CM2023-02-48



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2023-02-49

6.3.2 CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2023 — ALLIANCE BIOALIMENTAIRE ET FORESTIÈRE DE LA RÉGION DE COATICOOK (SAVEURS DES CANTONS)

ATTENDU que le soutien financier à l'Alliance bioalimentaire et forestière de la région de Coaticook (organisme anciennement connu sous la dénomination sociale de Saveur des Cantons) est prévu au budget 2023 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par la conseillère régionale Lyssa Paquette

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter de renouveler le soutien financier à Saveur des Cantons pour la promotion du bioalimentaire, tel que prévu lors de l'élaboration du budget 2023 au coût de 5 000 \$;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net de 5 000 \$ à cet effet dans la Partie I, département « *Développement économique* », au sein de la catégorie de fonctions « *Amén. urb. et dév. — Dévelop. économique, Promotion agroalimentaire* », poste budgétaire 02 62006 970, à cet effet ;
- ▶ de requérir de la trésorerie, le versement à cet effet.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2023-02-50

6.3.3 NEW HAMPSHIRE CHARITABLE FOUNDATION — FORÊT HEREFORD

ATTENDU que la New Hampshire Charitable Foundation a approuvé un transfert pour supporter les coûts annuels pour 2023 en marge des opérations de Forêt Hereford Inc. ;

ATTENDU que l'intégralité de ces fonds est destinée à Forêt Hereford Inc., mais transite par la MRC de Coaticook, celle-ci étant un organisme reconnu par la NH Charitable Foundation ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook déposera sur réception la somme reçue dans le compte en devises américaines ouvert à cet effet ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Pamela B. Steen
APPUYÉE par le conseiller régional Steve Lanciaux

IL EST RÉSOLU

- ▶ de transférer intégralement en fonds canadiens le montant reçu ainsi que le taux de change à Forêt Hereford Inc., les sommes versées par la New Hampshire Charitable Foundation pour supporter les frais inhérents aux opérations de Forêt Hereford Inc. pour 2023 ;
- ▶ de requérir de la trésorerie, le traitement approprié de la présente résolution ainsi que les écritures nécessaires.

VOTE



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

7.0 AMÉNAGEMENT — ENVIRONNEMENT – OCCUPATION DU TERRITOIRE

7.1 OCCUPATION DU TERRITOIRE

7.1.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (COT) DU 1^{ER} FÉVRIER 2023

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional Occupation du territoire (COT) de la MRC du 1^{er} février 2023.

CM2023-02-51

7.1.2 PIIRL — ROUTES PRIORITAIRES

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2022-02-031, le Conseil de la MRC a octroyé à Services EXP Inc. un mandat de services professionnels visant la mise à jour du plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) et auscultation du territoire de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que l'objectif du PIIRL consiste à déterminer les routes ou tronçons les plus déterminants pour le développement et la vitalité socioéconomiques du territoire et à optimiser les investissements à réaliser sur ce réseau ;

ATTENDU que la priorisation du réseau est basée sur plusieurs critères, notamment l'accès au réseau routier supérieur, la consolidation des liens routiers intermunicipaux, les activités génératrices de déplacement, les points



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

d'intérêts et les infrastructures d'importances sociaux économiques comme les grandes entreprises et les parcs industriels, etc. ;

ATTENDU que le Conseil prend en compte un document indiquant le choix des routes prioritaires, incluant le chemin de la Grande-Ligne à Saint-Edwidge-de-Clifton, dans le cadre de la mise à jour du plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) ;

ATTENDU que la décision finale par rapport au choix des routes prioritaires relève des municipalités constituantes de la MRC ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional Occupation du territoire (COT) de la MRC, lors de sa rencontre du 1^{er} février 2023 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU d'approuver le choix des routes prioritaires, incluant le chemin de la Grande-Ligne à Saint-Edwidge-de-Clifton, dans le cadre de la mise à jour du plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) du territoire de la MRC de Coaticook, tel que présenté.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2023-02-52

7.1.3 BILAN 2022 — NOUVELLES CONSTRUCTIONS EN VERTU DE L'ARTICLE 59 DE LA LPTAA

ATTENDU que la MRC de Coaticook a présenté en 2008, une demande à portée collective en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ, chapitre P-41.1) à la Commission de protection du territoire agricole du Québec ;

ATTENDU qu'un suivi annuel des constructions résidentielles autorisées sur les lots visés par la demande à portée collective doit être présenté ;

ATTENDU qu'il n'y a eu aucune nouvelle construction en 2022 en lien avec la demande à portée collective ;

ATTENDU que le conseil prend en compte un tableau présentant l'ensemble des permis sur les lots visés depuis la décision favorable de la CPTAQ et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par le conseiller régional Benoit Lavoie

IL EST RÉSOLU de transmettre pour information à la CPTAQ et à l'UPA-Estrie, une copie du tableau cumulatif de suivi des permis émis sur les lots visés par la demande à portée collective en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

7.2 MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

7.2.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT (CMNE) DU 1^{ER} FÉVRIER 2023

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional Milieux Naturels et Environnement (CMNE) de la MRC du 1^{er} février 2023.

CM2023-02-53

7.2.2 ÉCOCENTRES — PLANS ET DEVIS

ATTENDU que le Conseil prend en compte une offre de services professionnels de Services EXP Inc. pour la réalisation des plans et devis pour le site de Coaticook, et ce, uniquement pour le génie civil, les murs de soutènement ainsi que l'éclairage et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU que l'offre de services comporte également de l'assistance durant l'appel d'offres « Construction » et durant la construction proprement dite ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional Milieux Naturels et Environnement (CMNE) de la MRC, lors de sa rencontre du 1^{er} février 2023 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter l'offre de services professionnels de Services EXP Inc. pour la réalisation des plans et devis pour le site de Coaticook, et ce, uniquement pour la portion génie civil, les murs de soutènement ainsi que l'éclairage ainsi que l'assistance pendant la construction, tel que décrit ci-haut, et ce au coût de 58 450 \$, et ce, avant toutes taxes ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net de 61 365,20 \$ dans la Partie I, département « Général », la catégorie de fonctions « Hygiène du milieu – Matières résiduelles, Écocentre », poste budgétaire 02 45 120 446, à cet effet ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement sur réception des factures et des équipements, ainsi que les écritures comptables requises pour les immobilisations et les transferts budgétaires pouvant être requis, eu égard à la politique en vigueur, s'il y a lieu ;
- ▶ de permettre à la direction générale et/ou à la coordonnatrice des projets — matières résiduelles de signer tout contrat ou document afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

7.3 DOSSIERS AGRICOLES ET PDZA

Rien à signaler.

8.0 DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

8.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS (CDC) DU 1^{ER} FÉVRIER 2023

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité Régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook du 1^{er} février 2023 et la présidente Madame Nathalie Dupuis en fait un bref résumé.

CM2023-02-54

8.2 PROGRAMME DE SOUTIEN AU MILIEU MUNICIPAL EN PATRIMOINE IMMOBILIER — DEMANDE ADDITIONNELLE

ATTENDU que le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier vise à soutenir les MRC et les municipalités pour qu'elles puissent contribuer davantage à la connaissance, à la protection, à la mise en valeur et à la transmission du patrimoine culturel immobilier ;

ATTENDU que la MRC a donc déposé auprès du ministère de la Culture et des Communications une demande d'aide financière au programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, volet 1B pour divers projets et signer un protocole d'entente à cet effet ;

ATTENDU que le programme aurait toujours des sommes disponibles pour aider financièrement des travaux admissibles de restauration des bâtiments inscrits au programme ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU les demandes de restauration d'un montant de 133 923,77 \$ du château Norton (Musée Beaulne à Coaticook) et de 63 341,00 \$ de l'église Assomption de la Bienheureuse-Vierge-Marie (Waterville) ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional de Développement des communautés (CDC) de la MRC, lors de sa rencontre du 2 février 2023 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Pamela B. Steen
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU

- ▶ de requérir le dépôt auprès du ministère de la Culture et des Communications, d'une demande d'aide financière additionnelle de 197 265 \$ au programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, volet 1B, pour les projets de restauration du château Norton (Musée Beaulne à Coaticook) et de l'église Assomption de la Bienheureuse-Vierge-Marie (Waterville), tels que présentés ;
- ▶ d'autoriser le préfet et le greffier-trésorier à signer tout document nécessaire avec le ministère au nom de la MRC, si cette nouvelle demande est acceptée, afin de donner plein effet à la présente résolution ;
- ▶ d'autoriser la trésorerie à verser les montants d'aide financière en respect des engagements et selon les modalités établies dans lesdits documents ou en proportion, si le montant total n'est pas accordé.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2023-02-55

8.3. CAMP KIONATA — SUIVIS BUDGÉTAIRES

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2022-11-273, le Conseil de la MRC recommandait à Carrefour Loisirs de la MRC de Coaticook de revoir à la hausse de 0,50 \$/heure l'ensemble des échelles salariales du personnel du Camp régional Kionata, afin de demeurer au-dessus du salaire minimum ;

ATTENDU qu'à compter du 1^{er} mai 2023, le salaire minimum au Québec passera à 15,25 \$/l'heure ;

ATTENDU que selon le rapport national de l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM), la moyenne des salaires des employés de camps de jour pour 2022 était de 16,34 \$;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2022-11-273, le Conseil de la MRC avait également approuvé le budget 2023 du camp régional et les divers tarifs ;

ATTENDU que l'équilibre budgétaire doit être maintenu ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional de Développement des communautés (CDC) de la MRC, lors de sa rencontre du 2 février 2023 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par le conseiller régional Steve Lanciaux

IL EST RÉSOLU

- ▶ de maintenir la recommandation envers Carrefour Loisirs de la MRC de Coaticook l'invitant de revoir à la hausse de 0,50 \$/heure l'ensemble des échelles salariales du personnel du Camp régional Kionata, afin de demeurer au-dessus du salaire minimum ;
- ▶ de modifier les tarifs du budget 2023, afin d'équilibrer le budget, et ceux-ci devraient être de :
 - de 47 \$ par enfant/semaine pour les municipalités locales ;
 - de 59 \$ pour le camp régulier par enfant/semaine pour les parents ;
 - de 26 \$ pour le service de garde par enfant/semaine pour les parents utilisateurs.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2023-02-56

8.4 DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRES — FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES (FQIS)

ATTENDU que la Maison de la Famille de la MRC de Coaticook souhaite bénéficier d'une aide financière du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) dans le cadre de son projet de Frigo collectif ;

ATTENDU que le Centre d'action bénévole (CAB) de la MRC de Coaticook souhaite bénéficier d'une aide financière du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) dans le cadre de la prolongation de son projet d'adjointe à l'aide alimentaire ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook souhaite également bénéficier d'une aide financière du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) dans le cadre de l'implantation de son projet de service de taxi-bus sur le territoire ;

ATTENDU que le comité d'investissement recommande positivement les demandes d'aide financière, telles que présentées ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional de Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 2 février 2023 et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE par le conseiller régional Steve Lanciaux

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver l'aide financière de 6 544 \$ du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) dans le cadre de Frigo collectif de la Maison de la Famille de la MRC de Coaticook ;
- ▶ d'approuver l'aide financière de 5 984 \$ du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) dans le cadre du prolongement du projet d'adjointe à l'aide alimentaire du Centre d'action bénévole (CAB) de la MRC de Coaticook ;
- ▶ d'approuver l'aide financière de 10 000 \$ du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) dans le cadre du projet d'implantation de service de taxi-bus sur le territoire de la MRC de Coaticook ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ d'autoriser le directeur général de la MRC à signer tout document afin de donner plein effet à la présente résolution, y compris les protocoles d'aide financière, aux conditions recommandées par le comité, s'il est jugé à propos de le faire ;
- ▶ d'approuver le versement de 519 \$ du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) à la Corporation de développement communautaire (CDC) de la MRC de Coaticook pour rembourser une partie des frais administratifs liés au Comité d'investissement ;
- ▶ d'autoriser la trésorerie à émettre les chèques requis en respect desdits protocoles et des crédits disponibles.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2023-02-57

8.5 POLITIQUE D'ÉGALITÉ, D'ÉQUITÉ, DE DIVERSITÉ ET D'INCLUSION

ATTENDU la présentation de l'offre de services de l'organisme Promotion des estriennes pour initier une nouvelle équité sociale (PEPINES) pour un accompagnement gratuit dans la planification d'une politique et d'un plan d'action visant à favoriser l'égalité, l'équité, la diversité et d'inclusion ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional de Développement des communautés (CDC) de la MRC, lors de sa rencontre du 2 février 2023 comme si au long reproduit ;

ATTENDU les nombreux dossiers en cours (charge de travail), l'avancement actuel du plan d'action de la Politique d'égalité, et considérant l'absence d'un



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

besoin nommé pour ce type de politique, le CDC considère que cette démarche n'est pas essentielle pour le moment ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU du moins pour l'instant, de ne pas donner suite à l'offre de services de l'organisme Promotion des estriennes pour initier une nouvelle équité sociale (PEPINES) pour un accompagnement dans la planification d'une politique et d'un plan d'action visant à favoriser l'égalité, l'équité, la diversité et d'inclusion sur le territoire de la MRC de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2023-02-58

8.6 COMITÉ JEUNESSE — RÔLE AVISEUR

ATTENDU que l'un des objectifs de la planification stratégique de la MRC de Coaticook 2018-2023 est de « *favoriser la rétention des adolescents et l'établissement de jeunes adultes sur le territoire de la MRC* » ;

ATTENDU que l'un des moyens identifiés pour y parvenir est de « *se doter d'une politique jeunesse afin de mieux comprendre leurs besoins et de se doter d'un plan d'action en conséquence* » ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2022-05-133, le Conseil de la MRC a adopté la Stratégie jeunesse de la MRC de Coaticook et son plan d'action 2022-2026, dont les axes sont :

- axe 1 : Vivre (Appartenance, habitation et services) ;
- axe 2 : Vibrer (Offre culturelle, sportive et récréative) ;
- axe 3 : Valoriser : (Implication, environnement et citoyenneté) ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que conformément audit plan d'action, la MRC souhaite se doter d'un Conseil jeunesse afin de développer des mécanismes de consultation auprès des jeunes de la région ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional de Développement des communautés (CDC) de la MRC, lors de sa rencontre du 2 février 2023 comme si au long reproduit ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la proposition de composition, de fonctionnement et de mandats d'un Conseil jeunesse qui agirait comme comité avisé et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU la volonté de conserver un processus simple et informel ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par le conseiller régional Benoit Lavoie

IL EST RÉSOLU d'accepter de créer un Conseil jeunesse de la MRC de Coaticook sur la base de la proposition présentée à cet effet.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2023-02-59

8.7 DEMANDES EXPRESS DU FONDS NEIL ET LOUISE TILLOTSON

ATTENDU que le « Programme de Demandes Express du Fonds Neil et Louise Tillotson » a permis de financer 24 projets sur le territoire de la MRC de Coaticook en 2022 ;

ATTENDU qu'il s'agissait d'un projet pilote de la New Hampshire Charitable Foundation (NHCF) ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le traitement rapide des demandes d'aide financière fut fort apprécié des organismes ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional de Développement des communautés (CDC) de la MRC, lors de sa rencontre du 2 février 2023 comme si au long reproduit ;

ATTENDU que le Conseil prend en compte le bilan du « Programme de Demandes Express du Fonds Neil et Louise Tillotson » ainsi que les suggestions du comité d'analyse et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore

IL EST RÉSOLU d'accepter les suggestions formulées par le comité d'analyse et de bonifier les conditions associées au « Programme de Demandes Express du Fonds Neil et Louise Tillotson », si la NHCF reconduit le programme sur le territoire de la MRC de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

9.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

9.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU 7 FÉVRIER 2023

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional du Développement Économique (CDÉ) de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 7 février 2023.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

10.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rien à signaler.

11.0 GREFFE

11.1 AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

Rien à signaler.

11.2 GESTION CONTRACTUELLE

CM2023-02-60

11.2.1 ACTE DE CESSION — VENTE POUR TAXES DE 2021 — LOT 5 416 279 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE STANSTEAD EN LA MUNICIPALITÉ DE STANSTEAD-EST — AUTORISATION À SIGNATURE

ATTENDU la demande de la conseillère juridique de McClure Construction Inc. à l'effet de lui céder un immeuble qui lui fut adjugé lors des procédures pour défaut de paiement des taxes en 2021, soit le lot 5 416 279 du Cadastre du Québec, Circonscription foncière de Stanstead, dans la municipalité de Stanstead-Est, avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendance portant le numéro civique 13 925, route 143 à Stanstead-Est (Québec) JOB 3E0 ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte un projet de cession préparé par Me Geneviève Pelletier-Normand, notaire et en fait sien, comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU

- d'approuver le projet de cession de l'immeuble tel que décrit à la présente ;
- d'autoriser la greffière à le signer pour et au nom de la MRC ;
- de transmettre copie conforme de cette résolution à la conseillère juridique de la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

11.3 CORRESPONDANCE

11.3.1 EXTRAIT DU « REGISTRE DE CORRESPONDANCE »

La greffière dépose le compte-rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives, s'il y a lieu suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

12.0 REPRÉSENTATIONS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

12.1 PRÉFET

Le préfet, Monsieur Bernard Marion fait, un bref retour sur ses principales activités.

12.2 DÉLÉGATION ET PORTEUR DE DOSSIER

Les élu(es) font également un bref retour sur leurs principales activités à titre de conseillers régionaux de la MRC.

13.0 ORGANISMES ET PARTENAIRES

13.1 SALLE D'URGENCE

ATTENDU que depuis 2021, l'urgence du Centre hospitalier de Coaticook est fermée le soir et la nuit ;

ATTENDU qu'en cas de besoin, le Centre intégré universitaire de santé et services sociaux (CIUSSS) de l'Estrie invite la population à se rendre à Sherbrooke ou à téléphoner au service 9-1-1 ;

CM2023-02-61



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le CIUSSS affirme que cette décision s'explique par le manque de personnel ;

ATTENDU que cette détérioration de l'accès aux services d'urgence en Estrie illustre la diminution de l'accès et de la qualité des services de santé et des services sociaux au Québec ;

ATTENDU que l'attente pour obtenir des services tant en première ligne qu'en soins spécialisés affecte l'efficacité du système de santé en plus de miner la confiance à son endroit ;

ATTENDU que malgré les promesses récurrentes, aucun gouvernement n'est parvenu à mettre en place une politique permettant une amélioration nette des services à la population dans ce domaine ;

ATTENDU que les réformes des années 2000 et des années 2010 ont même rendu le système moins apte à répondre aux besoins des populations en raison de l'alourdissement et de la centralisation des structures du réseau de la santé et des services sociaux ;

ATTENDU que dans le cas de la fermeture d'un service d'urgence comme celui du Centre hospitalier de Coaticook, les conséquences peuvent être graves pour la population ;

ATTENDU que pour garantir à la population un accès optimal aux services d'urgence, il faut évaluer les conséquences de la décision prise par le CIUSSS en 2021 ;

ATTENDU que l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) propose de réaliser une étude sur les conséquences de la fermeture de nuit de l'urgence du centre hospitalier de Coaticook pour la population desservie par cet établissement ;

ATTENDU que le Conseil prend en compte l'offre de services que l'IRIS a proposée à la Corporation de développement communautaire (CDC) de la MRC de Coaticook et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU que la CDC a demandé à la MRC de soutenir financièrement la démarche, pour une somme de 9 675 \$ avant toutes taxes, sur la base du scénario A de l'offre déposée par l'IRIS d'un montant total de 38 700 \$ avant toutes taxes ;

ATTENDU que d'autres organismes ont également été sollicités pour une participation financière ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- d'accepter de contribuer financièrement pour une somme de 9 675 \$ avant toutes taxes, **si l'ensemble** des partenaires sollicités par Corporation de développement communautaire (CDC) de la MRC de Coaticook participent au projet de réaliser une étude sur les conséquences de la fermeture de nuit de l'urgence du centre



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

hospitalier de Coaticook pour la population desservie par cet établissement, tel que présenté ;

- de demander à la CDC de tenter de réduire les délais de production de l'étude qui sera réalisée par l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques, et ce, afin que les résultats soient connus en 2023 et non en 2024 ;
- d'approuver ce projet pour une aide financière dans le cadre du Fonds vitalité des milieux de vie de la MRC de Coaticook, enveloppe territoriale, si le projet va de l'avant ;
- d'affecter et d'engager à cet effet le crédit net d'un montant de 10 158 \$ dans la Partie I, département « *Développement des communautés* », au sein de la catégorie de fonctions « *Amén.urb. et dév. — Autre, Fonds Vitalité milieux de vie* », poste budgétaire 02 62996 996 ;
- de requérir de la trésorerie, le paiement des honoraires sur réception des factures à cet effet.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,98		
Simon Madore	19	46,85		
Jean-Pierre Charuest	7	17,17		
Françoise Bouchard	2	3,95		
Benoît Lavoie	1	1,50		
Michel-Henri Goyette	1	2,39		
Steve Lanciaux	2	3,75		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,54		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,31		
Nathalie Dupuis	5	12,16		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

14.0 AFFAIRES DIVERSES

14.1 AUTRES INFORMATIONS ET/OU RAPPORTS

Rien à signaler.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

15.0 RETOUR SUR LA SÉANCE

Rien à signaler.

16.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 59.

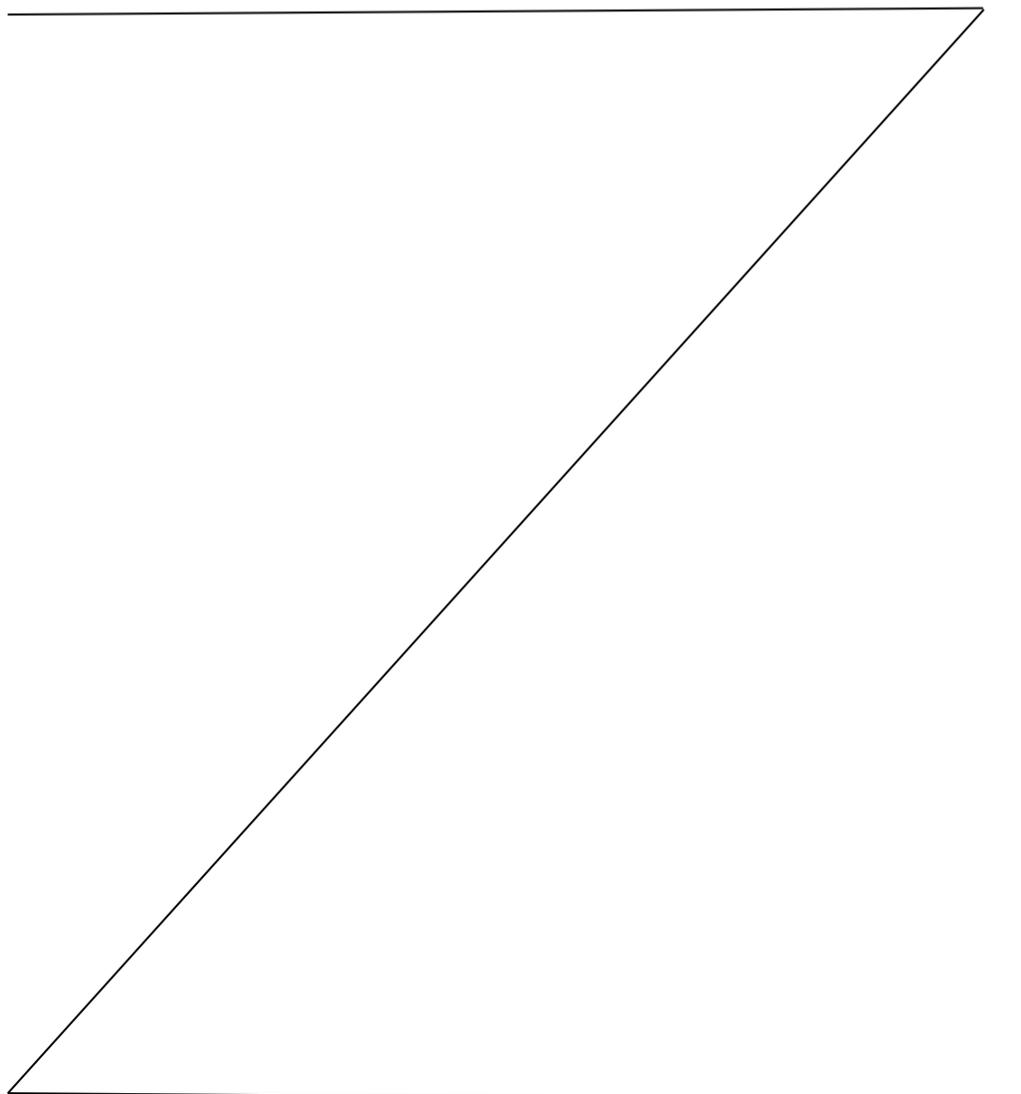
LE GREFFIER-TRÉSORIER

LE PRÉFET

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1)*.

Les documents relatifs à la séance sont classés sous le code 102-102, séance ordinaire du conseil du 15 février 2023.

Greffière et Responsable des archives





LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

